

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1950**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES  
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 15 février 1950.** — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Gadoin sur le troisième rapport annuel du Conseil National du Crédit.

Après avoir constaté le caractère impersonnel de ce document, M. Gadoin en a analysé les différentes parties. Il a exprimé le regret de ne pas voir figurer dans le rapport d'importantes questions telles que la reconstitution des stocks, la mise en valeur des Territoires d'Outre-Mer, le problème du logement, dont les solutions sont conditionnées par la réforme du crédit.

Les commissaires ont ensuite procédé à un échange de vues sur la politique des investissements, notamment à l'égard des Houillères de bassin.

Ils ont, enfin, adopté le rapport de M. Longchambon sur le projet de loi (n° 945, année 1949) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention franco-sarroise en matière de propriété industrielle du 15 décembre 1948.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 15 février 1950.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a fait connaître à ses collègues l'état des reconnaissances du Gouvernement du Viet-Nam, sous l'autorité de l'Empereur Bao-Daï, acquises auprès de plusieurs chancelleries étrangères. Il a rendu compte de l'exposé de la politique américaine fait par le Secrétaire d'Etat Acheson devant la commission sénatoriale, au cours duquel celui-ci a marqué sa résolution de défendre l'Est Asiatique contre l'invasion des Soviets. M. Acheson a, en outre, affirmé sa volonté de consolider l'Europe de l'ouest, où la France tient une position-cléf.

Le Président a ensuite résumé les termes de l'accord franco-américain du 27 janvier 1950 relatif à l'assistance militaire. A la suite de cette analyse, M. Georges Pernot a fait observer l'intérêt que présenterait une discussion rapide devant l'Assemblée Nationale, de telle sorte que la procédure d'urgence fût évitée au Conseil de la République. Le Président a donné connaissance de l'accord commercial qui vient d'être signé entre la France et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Une discussion contradictoire s'est instituée au cours de laquelle des observations ont été présentées, notamment par MM. Marins, Moutot, Debré, Georges Pernot et Ernest Pezet.

La commission a chargé plusieurs de ses membres de faire des rapports d'information sur des questions d'actualité. Elle a désigné :

M. Ernest Pezet pour étudier le problème du traité d'état avec l'Autriche ;

M. Carcassonne, la convention douanière franco-italienne ;

M. Chazette, les relations avec l'Espagne ;

M. Debré, les négociations franco-sarroises ;

M. Brizard, les ententes économiques avec l'Allemagne ;

M. Pinton, le statut de la Ruhr ;

M. Marius Moutot les problèmes du Pacifique.

M. Marcel Plaisant a été invité à donner lui-même des informations précises à la commission sur l'organisation de la Haute-commission interalliée et sur le statut d'occupation de l'Allemagne.

## AGRICULTURE

**Mercredi 15 février 1950.** — *Présidence de M. Dulin, président.*

— La commission a entendu M. Robert Buron, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, sur le problème des importations et des exportations de produits agricoles.

Après avoir dressé le bilan des importations et des exportations de produits agricoles réalisées au cours de l'année 1949 et analysé les raisons de l'évolution enregistrée, le Ministre a examiné les répercussions de la libération des échanges sur le plan agricole ; il a notamment précisé que, jusqu'à ce jour, cette mesure avait provoqué plus d'inquiétude psychologique que de réactions concurrentielles graves sur le marché français, particulièrement en raison de l'ajustement de certains droits de douane.

Abordant le problème de la recherche des débouchés extérieurs, le Ministre a indiqué que la garantie d'écoulement des produits agricoles était, actuellement, aussi essentielle que la garantie des prix et que l'effort des pouvoirs publics devait se porter, notamment, sur le domaine de la viande, des céréales et des produits laitiers. Il a, ensuite, analysé les perspectives intéressantes qu'ouvrirait aux producteurs français le récent accord commercial passé avec l'Allemagne Occidentale qui rendait possible, au cours des six prochains mois, l'exportation de 45 milliards de francs de produits agricoles.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, il a précisé que les négociations étaient rendues difficiles, tant en raison de la concurrence étrangère que des habitudes du consommateur britannique. Il a insisté, à ce sujet, sur la nécessité de l'organisation professionnelle en vue de l'exportation.

En conclusion, M. Robert Buron a souligné que, s'il n'y avait pas, pour le moment, de menace de surproduction sur l'ensemble du marché agricole, des risques pesaient, cependant, sur certains marchés, notamment, ceux de la viande et des produits laitiers. Il s'agit, pour l'agriculture française, a-t-il déclaré, de passer d'une « économie de pénurie » à une « économie de marché ». De la solution qui sera donnée au problème des débouchés dépendra l'orientation de la production agricole vers l'expansion ou le repliement.

Le Ministre a, ensuite, répondu aux nombreuses questions techniques que lui a posées la quasi-totalité des commissaires.

Il a précisé qu'une décision serait prise très prochainement par le Gouvernement en ce qui concerne le financement des opérations de stockage des produits laitiers, ainsi que la détaxe des engrais et des carburants agricoles.

Résumant les préoccupations exprimées par ses collègues, le Président a insisté sur l'urgente nécessité d'assurer, tant par l'organisation du marché que par la recherche active des débouchés extérieurs vers les pays à économie complémentaire, tels que la Grande-Bretagne et l'Allemagne, l'équilibre du marché agricole et la sécurité de l'agriculture française.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 15 février 1950.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*  
— La commission a approuvé les conclusions du rapport de M. Michel Madelin, tendant à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 48, année 1950) tendant à compléter l'article 3 de la loi n° 49-489 du 12 avril 1949 portant application aux militaires du régime de la sécurité sociale.

Il a été décidé de demander l'inscription sans débat de ce texte à l'ordre du jour.

La commission a chargé son Président de demander la communication, en même temps qu'à la presse, des comptes-rendus sur les faits relatés par M. le président du Conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE et LOISIRS.

**Mercredi 15 février 1950.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* La commission a procédé à un échange de vues sur la proposition de loi (n° 6, année 1950) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux.

M. Lamousse, appuyé par MM. Southon, Patient, Lafforgue, Héline et Auberger, a exposé les raisons pour lesquelles cet enseignement lui semble inopportun, tout au moins dans le premier et le second degré.

Le Président et M. Delalande ayant alors exprimé le désir de connaître les raisons qui militent en faveur de l'adoption de la proposition, la Commission a décidé d'entendre, au cours d'une prochaine séance, M. Voure'h, auteur d'une proposition de loi sur l'enseignement de la langue bretonne.

La commission a ensuite entendu M. Michel Debré, venu lui exposer les motifs de la proposition de résolution dont il est l'auteur tendant à inviter le Gouvernement à supprimer l'examen du baccalauréat.

Après avoir précisé les principaux caractères et les vertus que le baccalauréat possédait à son origine, mais qu'il a perdus depuis — titre social, gage d'une forte culture, porte d'entrée de l'enseignement supérieur, — l'orateur a envisagé certaines mesures susceptibles d'améliorer cet examen, tout en précisant que, suivant l'opinion du Ministre de l'Education nationale, celles-ci étaient irréalisables actuellement. L'orateur a conclu en soumettant à la commission une double proposition tendant à la création, d'une part, d'un certificat de fin d'études du second degré qui ne conférerait aucun droit à son titulaire, et, d'autre part, sous le nom de baccalauréat, d'un examen d'entrée dans l'enseignement supérieur.

Au terme d'un débat auquel ont pris part notamment le Président, ainsi que MM. Debré, Georges Maurice, Patient et Lamousse, M. Pujol s'est déclaré contre le principe de la suppression du baccalauréat et a exprimé son intention de développer ses arguments en présence de M. Debré. En conséquence, la suite du débat a été renvoyée à la prochaine séance.

La commission a ensuite adopté un vœu présenté par M. Georges Maurice tendant à demander la modification d'une circulaire du Ministère des Finances du 31 décembre 1949 relative aux conditions d'attributions des logements dans les immeubles de l'Etat.

Enfin, M. Lafforgue a présenté ses observations sur la proposition de résolution (n° 831, année 1949) de M. Durand-Réville relative à la modification des programmes d'histoire et de géographie dans l'enseignement du premier et du second degré, dont il est le rapporteur.

A la demande de ce dernier, la commission a décidé d'inviter M. Durand-Réville à venir lui exposer les motifs qui l'ont inspiré.

M. Morel a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 916, année 1949) de M. Leccia, tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 16 avril 1949 portant organisation des études médicales, afin de permettre aux étudiants en médecine de quatrième année, externes ou internes des hôpitaux, dans les villes sièges d'écoles préparatoires, d'y achever leurs études.

## FAMILLE, POPULATION et SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 15 février 1950.** — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a poursuivi l'examen de la proposition de loi (n° 929, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à organiser la liaison et la coordination des services sociaux.

M. Mathieu, rapporteur, a analysé le texte, article par article, après quoi la commission a décidé de renvoyer à huitaine la suite de sa discussion.

## FINANCES

**Mardi 14 février 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Poursuivant l'étude du projet de loi (n° 862, année 1949) portant réorganisation du régime de l'émission à Madagascar, la commission a entendu M. de Tinguy Sous-Secrétaire d'Etat aux finances, qui a exposé le point de vue du Gouvernement et a présenté un examen critique des propositions contenues dans l'avant-rapport pour avis présenté par M. Saller. Il a ensuite répondu aux questions que lui ont posées les commissaires.

Après le départ du Sous-Secrétaire d'Etat, la commission a décidé, à mains levées, par 8 voix contre 1 et 3 abstentions, d'émettre un avis favorable au texte de la commission de la France d'Outre-Mer.

M. Litaise a été désigné comme rapporteur pour avis de ce projet de loi en remplacement de M. Saller.

Sur le rapport de M. Saller, la commission a enfin décidé

d'émettre un avis favorable à l'adoption du projet de loi relatif à la création d'un établissement administratif permanent à l'île Amsterdam.

**Jeudi 16 février 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission, informée par son Président, de ce que la commission des Finances de l'Assemblée Nationale avait décidé de rapporter dans un court délai le projet de loi relatif aux dépenses d'investissement (Réparation des dommages de guerre), a décidé de surseoir à l'examen du projet de décret (qui lui était soumis en vertu de l'article 4 de la loi n° 50-141 du 1<sup>er</sup> février 1950 portant répartition provisoire de crédits) tendant à accorder par anticipation au Ministre de la Reconstruction 90 0/0 des autorisations de programme demandées au titre de l'exercice 1950.

Elle a ensuite étudié le projet de loi portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement pour l'exercice 1949 (subventions au F. I. D. E. S. et au F. I. D. O. M.).

Elle a décidé de procéder à l'audition du Ministre de la France d'Outre-Mer pour obtenir des informations complémentaires sur les programmes d'investissements dans les territoires relevant de son autorité.

#### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 16 février 1950.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a nommé M. Valle rapporteur de la proposition de loi (n° 60, année 1950) rendant applicable à l'Algérie la loi n° 49-1096 du 2 août 1949 relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre.

M. Léo Hamon a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 76, année 1950) tendant à accorder aux personnels du service actif des égouts des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension.

M. Symphor a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 53, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement

à indemniser les victimes de l'orage de neige du 24 janvier 1950 dans le département de l'Aude.

Au cours de sa précédente séance, la commission, en examinant la proposition de résolution de M. Symphor (n° 54, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour revaloriser dans le plus bref délai possible les traitements des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements d'Outre-Mer, conformément au principe de l'assimilation et aux conditions économiques de ces départements, avait décidé de confier à son bureau le soin d'accomplir auprès des services intéressés toutes les démarches utiles en vue de remédier à la situation de ces fonctionnaires.

M. Symphor a informé ses collègues des conversations qui ont eu lieu entre le Bureau et deux hauts-fonctionnaires du Ministère des Finances et du Ministère du Travail à ce sujet.

La commission en a pris acte et a décidé de suivre très attentivement les développements de cette affaire.

## JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mardi 14 février 1950.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Rabouin sur la proposition de loi (n° 901, année 1949) tendant à modifier les articles 971, 972, 973, 974, 976, 977, 979, 980 et 1007 du Code civil (dispositions testamentaires) et l'article 20 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat.

Sur la proposition du rapporteur, il a été décidé, à l'unanimité moins une voix, de n'apporter à la législation actuellement en vigueur qu'une seule modification relative à la réduction du nombre des témoins appelés à assister le notaire instrumentaire.

M. Delalande a, ensuite, donné lecture de son rapport sur la proposition de loi (n° 811, année 1949) tendant à organiser la publicité à l'égard des tiers des soumissions pour insuffisance de prix.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption pure et simple du texte transmis, ont été approuvées à l'unanimité.

La commission a, enfin, pris connaissance de l'avis de M. Carcassonne sur le projet de loi (n° 861, année 1949) tendant à la suppression de la Cour de justice de l'Indochine, dont la commission de la France d'Outre-Mer est saisie au fond.

A l'unanimité, il a été décidé de donner un avis favorable à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Rabouin, du projet de loi (n° 45, année 1950) modifiant l'article 2 de la loi du 29 novembre 1921 autorisant le cumul des fonctions de greffier de justice de paix et d'huissier et la réunion de plusieurs greffes entre les mains d'un même titulaire.

— M. Carcassonne, du projet de loi (n° 46, année 1950) portant création et suppression de postes de magistrats.

**Judi 16 février 1950.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Réunie en commun avec la commission de la reconstruction, la commission a entendu le garde des Sceaux, Ministre de la Justice et le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme sur les dispositions de la proposition de loi (n° 816, année 1949) tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, renvoyée pour le fond à la commission de la reconstruction.

(*Voy. infra.* à la rubrique : « Reconstruction et dommages de guerre »).

Après le départ des Ministres et des membres de la commission de la Reconstruction, le Président, rappelant que la commission avait déjà émis un avis défavorable au vote de la proposition de loi, a consulté ses collègues sur le point de savoir s'ils maintenaient leur position.

A l'unanimité, la commission a décidé de revenir sur sa décision et de voter le nouveau texte, sauf à y incorporer une disposition lui donnant un caractère rétroactif afin d'éviter toute difficulté d'interprétation.

M. Boivin-Champeaux a été nommé rapporteur pour avis en remplacement de M. Kalb, ce dernier ayant fait connaître,

dans une lettre adressée au Président, son intention de reprendre sa liberté afin de présenter des amendements en son nom personnel, dans l'hypothèse où la commission changerait d'avis sur le fond du problème.

## MARINE ET PÊCHES

**Mercredi 15 février 1950.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — Le Président a communiqué à la commission les impressions de la délégation qui a visité les 9 et 10 février le port de Marseille et ses annexes, où de grands travaux sont en cours. Ils aboutiront, d'une part, à effacer les traces des destructions opérées pendant la guerre, et, d'autre part, à augmenter les capacités de trafic en modifiant la structure du bassin de la Joliette et en créant de nouveaux bassins à Mourepiane.

A proximité, les installations de Lavera, à l'entrée de l'étang de Berre, en feront le plus grand port pétrolier d'Europe, capable de raffiner plus d'essence que n'en consomme la France.

M. Denver, soutenu par tous les membres présents, a protesté énergiquement contre les manifestations hostiles qui ont marqué le passage de la délégation sur les chantiers de constructions navales de La Ciotat.

La commission a ensuite discuté et approuvé le rapport de M. Denver sur le projet de loi (n° 875, année 1949) portant modification à l'article 111 et aux articles 113 à 117 du Code du travail maritime, consacrés à l'embarquement des mousses et novices.

Après interventions de MM. Rochereau, Jézéquel, et du Président, la commission a décidé d'apporter quelques modifications au texte qui lui était soumis, notamment à l'article 114, pour autoriser les novices à faire deux heures supplémentaires chaque jour ; à l'article 115, pour interdire l'embarquement des enfants de 12 ans sur les bateaux pratiquant la pêche lointaine, et à l'article 116, pour préciser les conditions d'embarquement des débutants.

Enfin la commission a demandé que la date d'expiration du délai imparti au Conseil de la République pour donner son avis soit prolongé du 21 février au 2 mars.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 16 février 1950.** — *Présidence de M. Dubois, président.* — M. Bertaud a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 77, année 1950) relatif au mode de perception des surtaxes locales temporaires perçues sur le trafic marchandises des chemins de fer.

M. Hébert a posé sa candidature au rapport sur la proposition de résolution de M. Loison (n° 25, année 1950), relative à l'institution d'une assurance obligatoire pour les véhicules à moteur par une majoration du prix de l'essence.

M. Aubert, après avoir déclaré qu'il était d'accord sur le principe même de l'assurance obligatoire, s'est opposé aux modalités proposées par le texte. Il a suggéré de rendre obligatoire l'apposition d'un timbre sur la carte grise de l'automobiliste, marquant la qualité d'assuré de celui-ci.

A l'unanimité, M. Hébert a été désigné comme rapporteur.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Vendredi 17 février 1950.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a procédé dans le cadre de l'examen des dépenses d'investissement pour 1950, à l'audition de M. Cadet, Directeur général des Charbonnages de France.

M. Cadet a longuement commenté le programme des travaux neufs pour l'exercice 1950.

A la suite du vote de la loi de finances, les crédits ouverts par le Fonds de modernisation et d'équipement semblent devoir être réduits à 60,9 milliards.

La part d'autofinancement semble pouvoir être d'environ 15 milliards. Un appel plus large pourra y être fait dans l'avenir. Les opérations nouvelles seront strictement limitées pour l'exercice en cours.

L'examen des engagements financiers fait apparaître l'étroitesse de la marge disponible entre les engagements déjà pris et

les dépenses autorisées, notamment en ce qui concerne les grands ensembles techniques.

Les diverses catégories de travaux neufs ont été ensuite passées en revue par le Directeur Général des Charbonnages.

En ce qui concerne les *Grands ensembles*, aucune nouvelle mise en route ne sera effectuée en 1950. Seules, ont été entreprises à ce titre les opérations indispensables qui constituent, en réalité, des grands ensembles et pour lesquelles des dépenses avaient été déjà effectuées, au titre de travaux neufs à moyen terme. Ces opérations figurent au programme dit complémentaire.

La base de répartition des crédits reste le programme réduit élaboré à la fin de 1948, auquel est venu s'ajouter le programme complémentaire (au total, 148 milliards de francs en 1949, contre un programme de 175 milliards ébauché en 1946).

L'examen de la rentabilité des grands ensembles a abouti à un classement provisoire pour 4 bassins, établi d'après les possibilités de financement.

Pour les *travaux neufs à moyen terme*, les autorisations de dépenses inscrites au programme se montent à 13 milliards. Le financement de ces travaux devrait être, cette année, assuré sur les ressources propres des houillères. C'est un pas essentiel dans la voie d'une gestion plus saine, et l'on peut escompter pour 1951 que cet autofinancement commencera à couvrir d'autres chapitres.

Le programme d'*habitation et d'œuvres sociales* comprend trois catégories de travaux (programme en cours — programme urgent — nouvelle tranche de logement). Sous réserve d'accords à intervenir avec les services du M.R.U., il ne sera pas fait de grosses réductions au programme envisagé. Diverses mesures ont été prises pour pallier les difficultés d'application du statut du mineur, et pour augmenter les possibilités de logement à la mine.

En ce qui concerne les *industries de la houille*, le programme des travaux neufs comprend, d'une part la poursuite du programme en cours, et d'autre part le démarrage d'une tranche complémentaire autorisée par une décision du 17 novembre 1949 (Centrales thermiques).

Le montant total des dépenses nécessaires pour les centrales minières s'élève à 21 milliards 775 millions.

Dans le domaine de la synthèse, l'ensemble des travaux dans tous les bassins devra entraîner, en 1950, une dépense de 2 milliards à un rythme ralenti.

En conclusion, M. Cadel a rappelé que les efforts d'investissements devaient conduire à une production de 58,7 millions de tonnes en 1952. Il a souligné l'intérêt qu'il y avait à ne pas apporter de nouvelles corrections à ces objectifs et rappelé que la quantité d'énergie mise à la disposition de chaque Français reste très inférieure à ce qu'il en est dans de nombreux pays étrangers.

Dans l'état actuel des choses, on doit considérer que tous les travaux des houillères de bassin pourraient être autofinancés à la fin de l'année 1953.

A l'issue de son exposé, le directeur des Charbonnages de France a répondu à diverses questions qui lui furent posées par MM. Armengaud, Longchambon, Bousch et par le Président.

Le problème de la coordination fuel-charbon et celui des importations charbonnières ont été ainsi longuement examinés.

M. Cadel a également commenté les résultats et les perspectives d'avenir des usines de synthèse. En cette matière, les Charbonnages n'ont d'autre souci que de conserver les usines existantes et de maintenir ou d'accroître les débouchés de la production charbonnière.

Les efforts poursuivis pour accroître l'utilisation des charbons lorrains et augmenter leurs débouchés par divers procédés techniques (Carling, Marienau, Thionville) ont été analysés.

Des échanges de vues ont eu lieu enfin sur la rentabilité de diverses installations, notamment, dans le Bassin des Cévennes, et sur les problèmes techniques de l'habitation.

Le Directeur Général des Charbonnages a souligné que l'année 1949 a marqué, pour les houillères, l'amorce d'un redressement qui devrait se poursuivre dans les années à venir.

La commission a, par ailleurs, adopté le rapport de M. Bousch sur la proposition de résolution (n° 827, année 1949) de M. Hébert, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour que les installations électriques réalisées par des industriels ou des commerçants pour parer à la pénurie actuelle du courant électrique bénéficient de délais d'amortissement extrêmement brefs, en ce qui concerne le calcul des bénéfices nets imposables.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Judi 16 février 1950.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre a présenté à la commission ses observations sur la proposition de résolution (n° 820, année 1949) de M. Debré, relative à une politique du logement, proposition qu'elle avait été chargée de rapporter. Elle a insisté, suivie en cela par l'unanimité des commissaires, sur la gravité que présente pour la France le problème du logement et de la construction. La suite de la discussion a été renvoyée à une séance ultérieure.

Puis la commission a entendu, en présence des membres de la commission de la Justice, un exposé de MM. René Mayer, Garde des Sceaux, et Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, sur la proposition de loi (n° 816, année 1949) tendant à modifier l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946. Les deux Ministres ont donné leur accord au texte proposé par le rapport (n° 870, année 1949) de M. Driant et ont fait connaître qu'à leur avis les modifications ainsi apportées à la loi du 20 avril 1949 auraient un caractère rétroactif.

Enfin, ont été désignés comme rapporteurs :

1° M. Bernard Chochoy, pour la proposition de loi (n° 75, année 1950) tendant à revaloriser l'allocation d'attente ;

2° M. Jozeau-Marigné, pour le projet de loi (n° 78, année 1950) portant modification de la législation sur les habitations à bon marché.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 15 février 1950.** — *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — La commission a entendu un exposé de M. Deprun, inspecteur général de la Santé, sur la proposition de résolution (n° 661, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à mettre à l'étude la réforme des règles de répartition et à revenir à la domiciliation communale pour les dépenses d'assistance.